



# PASS & L.AS

ACCÈS AUX FILIÈRES SANTÉ D'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

---



# Accès Santé

La Faculté de Santé d'Université Paris Cité propose deux voies d'accès aux 5 filières de santé :  
Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie  
et Kinésithérapie (MMOP-K), via Parcoursup.

> **Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)**

> **Les Licences Accès Santé (L.AS)**

# PASS

Le **Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)**  
à Université Paris Cité est composé :

> **D'UNE MAJEURE DITE « SANTÉ »**

---

> **D'UNE MINEURE DISCIPLINAIRE**  
(choisie par l'étudiant sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)) :

---

- Biologie, Physique, Chimie
- Biotechnologies pour la santé
- Droit
- Économie et Gestion
- Maths-Physique
- Métiers du soin et du social
- Recherche en santé
- Rééducation et réadaptation
- Santé des populations
- Sciences psychologiques
- Sport, santé

**Le PASS permet de valider une première année de Licence (60 ECTS).**

## COMMENT TROUVER CES FORMATIONS SUR PARCOURSUP ?

---

Entrer dans la barre de recherche « **Université Paris Cité, Santé** ».

Lors de la **saisie des vœux sur Parcoursup (du 18 janvier au 9 mars 2023)**, le candidat choisit une ou plusieurs mineures disciplinaires parmi celles proposées en PASS d'Université Paris Cité en fonction de son projet et de ses appétences.

Lors de la **phase d'admission**, le candidat devra alors choisir définitivement la mineure disciplinaire à laquelle il souhaite être inscrit, en fonction des propositions qui lui seront faites.



Plus d'infos sur le PASS de la Faculté de Santé :  
[u-paris.fr/sante/pass-parcours-dacces-specifique-sante](http://u-paris.fr/sante/pass-parcours-dacces-specifique-sante)

# À l'issue du PASS

## L'ÉTUDIANT A 3 POSSIBILITÉS :

---

### CAS 1 :

Il obtient les 60 ECTS du PASS, candidate et est admis dans l'une des 5 filières de santé (MMOP-K) : **il accède en 2<sup>e</sup> année** du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé à la rentrée universitaire suivante et il peut accéder à la 1<sup>re</sup> année des études en Masso-kinésithérapie (K).

### CAS 2 :

Il obtient les 60 ECTS du PASS et n'est admis dans aucune filière de santé :

- **il poursuit en L.AS 2** dans un champ disciplinaire en rapport avec la mineure du PASS, si les pré-requis concernant cette dernière sont atteints ;
- ou **il poursuit en Licence 1** s'il souhaite se réorienter.

### CAS 3 :

Il n'obtient pas les 60 ECTS du PASS : **il doit déposer en amont sa candidature** sur Parcoursup dans plusieurs formations de son choix dans la période indiquée (avant mars de l'année en cours – phase de formulation des vœux) pour accéder à une formation de son choix l'année suivante.

## LE PASS NE PERMET PAS DE REDOUBLEMENT

---

L'inscription en PASS valant candidature, la deuxième candidature pour accéder aux études de santé se fera après obtention d'au moins 60 ECTS supplémentaires en Licence Accès Santé (L.AS2 ou L.AS3).

**Attention** : ne pas formuler de vœux Parcoursup auprès des L.AS1 d'Université Paris Cité si vous avez suivi une année de PASS : les places sont réservées aux bacheliers de l'année en cours. L'étudiant en PASS est invité à candidater directement en 1<sup>re</sup> année d'une licence disciplinaire classique permettant d'accéder par la suite à un accès santé. Université Paris Cité lui donnera accès à la Mineure Santé, tenant compte du parcours antérieur en PASS.

## ACCÈS AUX FILIÈRES DE SANTÉ À L'ISSUE DU PASS

---

L'inscription administrative en PASS vaut une candidature sur les deux autorisées réglementairement.

Pour pouvoir accéder à la ou les filières Santé de son choix, l'étudiant doit valider le PASS, c'est-à-dire obtenir les 60 ECTS et en cours d'année s'inscrire pédagogiquement dans chacune des filières de santé souhaitée.

# L.AS

Une **Licence Accès Santé** permet d'accéder à une filière de Santé ; l'étudiant peut choisir de s'inscrire à une licence et de suivre en complément des enseignements en santé, dite Mineure Santé.

Au cours des trois années de sa licence, l'étudiant en L.AS peut **candidater au maximum 2 fois** aux filières de santé, sous réserve de n'avoir jamais candidaté auparavant en PASS (ou PACES) ou en L.AS.

## ACCÈS AUX FILIÈRES DE SANTÉ À L'ISSUE D'UNE L.AS

---

Pour candidater aux études de santé, l'étudiant doit cumuler les conditions suivantes :

- Valider 60 ECTS pour la 1<sup>re</sup> candidature et obtenir 60 ECTS de plus lors de la 2<sup>de</sup> candidature ;
- Valider les 12 ECTS de la Mineure Santé.

### COMMENT TROUVER CES FORMATIONS SUR PARCOURSUP ?

---

Entrer dans la barre de recherche « **Université Paris Cité** » en filtrant « **Études de santé** ».

Lors de la **saisie des vœux sur Parcoursup (du 18 janvier au 9 mars 2023)**, le candidat choisit une ou plusieurs licences Accès Santé (L.AS) en fonction de son projet et de ses aptitudes.

**Attention** : Lors de votre choix sur Parcoursup, **les adresses indiquées** sont celles des sièges sociaux et non du lieu de votre enseignement. Vérifiez cette information sur les sites de chaque formation souhaitée.

Lors de la **phase d'admission**, le candidat devra choisir définitivement la licence Accès Santé dans laquelle il souhaite être inscrit, en fonction des propositions qui lui seront faites.



Plus d'infos :

[u-paris.fr/l-as-licence-acces-sante](https://u-paris.fr/l-as-licence-acces-sante)

# Les L.AS 1 à Université Paris Cité proposant l'accès santé pour la rentrée 2023–2024 :

## Groupe Sciences Humaines

Droit\*

Économie et Gestion\*

Histoire

Psychologie *parcours Psychologie et humanités*

Psychologie *parcours Sciences Psychologiques*

Sciences du Langage\*

Sciences Économiques et Sociales

Sciences Sociales\*

## Groupe Sciences

Chimie

Mathématiques

Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

Physique

Sciences Biomédicales

Sciences de la Terre

Sciences de la Vie

STAPS

## Groupe Langues

LEA Anglais–Allemand

LEA Anglais–Espagnol

LLCER Anglais

LLCER Chinois

LLCER Coréen

LLCER Vietnamien

17 Licences LLCER proposées par Inalco

\* Mineure Santé intégrée totalement ou partiellement aux 60 ECTS. Merci de vous référer à chaque licence.

## TRAVAUX DIRIGÉS (TD) / QUESTIONS-RÉPONSES (Q&R) – PASS / L.AS

---

Tout au long de l'année, les cours magistraux sont complétés par des **travaux dirigés en effectif réduit**. Ces séances, dispensées en présentiel (majoritairement), par des enseignants de la Faculté de Santé d'Université Paris Cité, ont pour but de **reprendre et illustrer** les connaissances abordées, ainsi que de préparer les étudiants au **format des questions d'examen**. Ces séances interactives sont aussi l'occasion de répondre aux questions individuelles des étudiants.

L'ensemble des ressources pédagogiques est mis à disposition des étudiants sur la plateforme pédagogique numérique de l'université, à l'exception des corrigés. Des forums dédiés sont mis en place pour les cours magistraux et les travaux dirigés.

## TUTORAT

---

L'A2SUP, l'Association pour l'Accès Santé d'Université Paris Cité, propose un accompagnement pédagogique complémentaire, un soutien psychologique et une préparation aux examens tout au long du parcours Accès Santé par des étudiants tuteurs.

### Accompagnement pédagogique :

- Séances de pré-rentrée (remise à niveau, méthodologie) ;
- Méthodologie (d'apprentissage et de techniques de mémorisation) ;
- Fiches et séances de révision ;
- Séances d'entraînement (exercices corrigés, préparation aux oraux) et QCMs en ligne ;
- Forum.

### Soutien psychologique :

- Groupes de travail ;
- Système de parrainage ;
- Événements et ateliers bien-être ;
- Questions-réponses pour les parents.

### Préparation aux examens :

- Examens blancs en conditions réelles ;
- Simulations d'épreuves orales.

Ces activités sont réalisées en étroite collaboration avec les enseignants de la Faculté de santé (formation des étudiants tuteurs et correction des examens blancs).

**Site d'A2SUP : [a2sup.fr](http://a2sup.fr)**

Infos sur la procédure « Passerelles »  
vers un accès direct en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année des études de Santé :

**[u-paris.fr/sante/acces-aux-etudes-de-sante](http://u-paris.fr/sante/acces-aux-etudes-de-sante)**

